

FRONT COMMUN POUR DÉFENDRE L'AVENIR DU CHANVRE EN EUROPE

La Commission européenne travaille actuellement sur l'élaboration d'une position concernant le Cannabis sativa L. (chanvre industriel), dans le but d'évaluer si les fleurs de chanvre et les extraits de fleurs de chanvre doivent être considérés comme des aliments ou comme des stupéfiants.

Or, la conclusion préliminaire de la Commission, qui a été communiquée aux opérateurs du secteur qui ont déposé une demande d'application "Novel Food", stipule que **le "cannabidiol, lorsqu'il est extrait du chanvre, doit être considéré non pas comme un aliment mais comme un produit stupéfiant"**.

Si la Commission confirmait sa position, **cela aurait des répercussions dramatiques sur l'ensemble du secteur du chanvre :**

- **Du côté des producteurs**, cela mettrait en péril les investissements dans la valorisation des fibres et de la paille de chanvre pour les produits biosourcés tels que les matériaux de construction, le textile, le papier, les plastiques et les biocomposites.
- **Du côté des fabricants et des distributeurs**, cela condamnerait le marché du chanvre "bien-être" (produits contenant du cannabidiol), pourtant prometteur et créateur d'emplois. **De fait, seuls les opérateurs pharmaceutiques pourraient utiliser le CBD d'origine naturelle.**
- **Du côté des consommateurs**, cela favoriserait la consommation du CBD synthétique, qui n'est pas concerné par la décision de la Commission européenne.

Nous souhaitons rappeler qu'à des doses physiologiques les extraits dérivés du chanvre industriel, qui sont actuellement vendus dans l'UE en tant que

compléments alimentaires, n'ont aucun effet psychotrope et sont bien tolérés par l'Homme (source : OMS).

Nous, représentants des acteurs du chanvre en France et de l'ensemble de la chaîne de valeur, de la graine au produit fini, demandons solennellement aux autorités françaises de **défendre notre filière, de prendre position pour les consommateurs et d'assurer la survie des agriculteurs ainsi que des entrepreneurs qui investissent ce secteur prometteur.**

Aurélien DELECROIX
Président du SPC



Philippe LARATTE
Vice président Synadiet



Christophe RIPOLL
Président de Phytolia



Laurent MARTINEAU
Président d'Iteipmai

